

 SECTION 	Comité Social d'Administration Local	
	Du 03 Avril 2023	
E-mail : fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr fo.ddfip63@gmail.com		
Téléphone : 06-49-04-11-89		

➡ **Liminaire téléchargeable sur le site local**

Les organisations syndicales ont lu leur liminaire.

FO-DGFIP 63 estime que le dialogue social, déjà fortement dégradé depuis de nombreuses années, est, aujourd'hui totalement absent dans notre pays. Non seulement sur la réforme des retraites mais aussi sur de nombreux sujets. Alors, nous préférons répondre au mépris par quelques minutes culturelles... En faisant lecture de la fable de Jean de La Fontaine – Le Charlatan.

Les réponses du président ont porté sur différents points :

- Débat sur les retraites : C'est un sujet d'ordre national. Il se refuse à donner son avis que ce soit à titre de directeur ou à titre personnel.
- Indisponibilités informatiques : Elles sont là, elles nous handicapent. La DG le sait et travaille dessus. Compte tenu de la dette technique de notre ministère, il faut du temps. A priori, un nouvel indicateur va être mis en place, celui de l'indisponibilité informatique. Il concernera uniquement les services, étant compliqué de mesurer les incidents chez les contribuables. Il semblerait que la base sera l'indisponibilité de 2019...
- Illectronisme : Les administrations vont s'associer pour affronter ce problème.
- **Contrôle fiscal : pas de suppression mais une meilleure répartition des effectifs.**
- Notation : se rejoue chaque année, c'est un exercice classique. Le chef de service doit faire un bilan à minima annuel. Ce qui n'empêche pas un dialogue le reste du temps.
- Les conditions de vie au travail : elles s'améliorent du mieux possible mais selon les moyens alloués.

Les représentants FO ont souligné que l'absence de règlement intérieur des nouvelles instances, qui doit être fourni par la DGAP, ainsi que la suppression des CAPL ne sont, de toute évidence, pas du tout signes de modernisation du dialogue social.

Vote des PV des CSAL des 12 & 20 janvier 2023 : pour avis

Abstention de FO

Projet d'implantation d'une caisse unique pour la DDFIP 63 – pour avis

C'est un sujet très difficile, pour lequel il ne faut pas se retrouver à opposer un service vis à vis de l'autre.

Sur les deux caisses résiduelles qui existent actuellement, (direction et Clermont Métropole), de gros problèmes de sécurité existent et perdurent depuis de nombreuses années et ce malgré les alertes données par les agents sur les registres hygiène et sécurité.



Nous avons abordé plusieurs points sur ce sujet : Nous avons rappelé que si la plupart des paiements sont réalisés auprès des buralistes, c'est parce que les caisses ont été supprimées et non l'inverse. Cependant un souci majeur apparaît quant aux versements des régisseurs. La poste n'accepte que des versements avec des rouleaux complets de pièces. Quid des centimes pour les ajustements comptables et la sincérité de la comptabilité ?

En 2022, le SGC Clermont Métropole a comptabilisé un peu plus de 3300 opérations en numéraire et la DDFIP un peu plus de 12400 opérations dont 90 % de bons de secours.

On peut aisément imaginer que le transfert de ces 12400 opérations auprès du SGC ne peut pas se faire dans les conditions actuelles !

Se pose aussi la question de la cohabitation de plusieurs publics, d'un côté celui qui vient payer des amendes et qui sont la plupart du temps des gens agacés, mécontents etc et de l'autre côté des personnes en très grandes difficultés qui viennent chercher un secours en espèces qui peut leur être vital.

Il va vraiment falloir engager une profonde réflexion sur la gestion des flux, à priori par le biais d'un gestionnaire de flux (tickets) mais aussi et surtout revoir l'implantation, la sécurisation etc.

Pour ce qui concerne le passage des caissiers par exemple entre le coffre relais (qui se trouve en zone sécurisée) et le coffre principal qui lui est situé en dehors de cette zone. La mise en place de caméras n'est pas suffisante.

Il est envisagé de garder le coffre intermédiaire, pour cela, il faut engager des travaux de mise aux normes de sécurité du local qui l'abrite.

Les volets sur lesquels il faut absolument travailler sont les suivants :

→ l'affichage et le fléchage pour les usagers pour une arrivée aussi bien en voiture que par les transports en commun

→ la sécurité des agents et des fonds

→ le dispositif de l'accueil

Monsieur le Président ne souhaite pas le report de ce point sur un prochain CSAL. En revanche, compte tenu du volet RH de Clermont Métropole à savoir des départs en retraite et des réussites de concours qui se chiffrent à environ 10 personnes, il est conscient qu'une nouvelle organisation n'est, à ce jour, pas envisageable au sein du SGC. Un GT interne devrait avoir lieu. La mise en place de la caisse unique, prévue au départ au 1^{er} juin, est ainsi repoussée au 1^{er} septembre 2023.

Pour lui, le principe est acté et sera revu lors de la prochaine Formation Spécialisée du CSAL.

FO a signalé qu'il serait peut-être bien d'envisager d'investir sur un coffre sécurisé comme une caisse automatique recyclante. Ce dispositif réduirait les manipulations d'argent, ne nécessitant pas de transfert systématique vers un coffre temporaire ou vers le coffre principal, la caisse étant elle-même un coffre sécurisé.

Les élus FO ont voté contre dans la mesure où nous ne souhaitons pas opposer les services entre eux.

Expérimentation du projet de numérisation et de correction dématérialisée des copies de concours de contrôleur des finances publiques 1ère classe 2023 – Pour information

A priori, l'expérimentation s'est bien passée et semble positive. 118 candidats ont été concernés dans le Puy-de-Dôme.

La numérisation a mobilisé 2 agents sur une demi-journée. La fiche de présence est, elle aussi scannée. Une IA effectue le comptage entre la fiche de présence et le nombre de copie.

Aucune remarque.



Présentation de la note du Secrétariat Général sur les orientations ministérielles en matière de sécurité, santé et conditions de vie au travail 2023 – Pour information

La note présente les orientations pour 2023 :

- 1→ Conforter la politique ministérielle dans le cadre de la mise en place des CSA et des FS : fonctionnement des instances, les crédits dédiés, la formation qui en découle et la mise en place d'un réseau d'appui pour la mise en œuvre de la politique Santé Sécurité & Conditions de Travail)
- 2→ Prévenir les risques liés aux projets de réorganisation par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.
- 3→ Développer une approche organisationnelle du télétravail.
- 4→ Poursuivre le développement de la culture de prévention par une politique de formation et d'information.
- 5→ Renforcer le suivi des accidents de services, du travail et renouveler l'analyse préventive.

6→ Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents.

7→ Maîtriser le risque amiante.

8→ Accompagner les impacts du changement climatique et la sobriété énergétique.

Ce dernier point devrait même être intégré au prochain Contrat d'Objectifs et de Moyens de la DGFIP.

Il va, en effet falloir être beaucoup plus vigilant sur ce sujet, notamment sur les implantations des bureaux, la sobriété énergétiques des bâtiments. Il faudrait aussi apprendre à mieux gérer nos utilisations énergétiques. L'objectif serait de ralentir la hausse des températures.

Vous trouverez la note dans les pièces à télécharger.



Adoption du règlement intérieur du CSAL de la DDFIP du Puy-de-Dôme Pour avis

Ce sujet est reporté au prochain CSAL, le règlement intérieur pour les nouvelles instances semble être rédigé mais il faut attendre qu'un Comité Social d'Administration Ministériel puisse se réunir (18 avril prochain).

Reporté

Bilan d'exécution du budget départemental 2022 et présentation du budget 2023

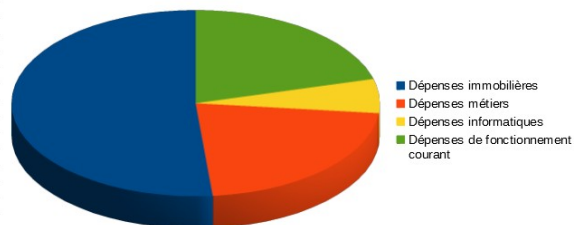
Pour information

Au 31/12/2022, la DGF s'élevait à :

→ en AE : 2 797 120 € et en CP : 2 861 685 €

Les dépenses se répartissent comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses immobilières :	39 %	47 %	53 %	57 %	52 %
dont loyers non budgétaires :	11 %	16 %	13 %	11 %	1 %
dont services (ménage, destruction des déchets) :	7 %	8 %	11 %	10 %	11 %
Dépenses métiers :	35 %	33 %	24 %	20 %	22 %
dont dépenses d'affranchissement :	23 %	19 %	12 %	11 %	12 %
dont frais de déplacement missions (hors formation) :	8 %	7 %	8 %	7,5 %	8 %
Dépenses informatiques :	9 %	6 %	9 %	5 %	6 %
Dépenses de fonctionnement courant :	17 %	14 %	14 %	14 %	21 %
dont formation :	4 %	4 %	2 %	2 %	6 %
dont achats-location entretien matériel	5 %	2 %	3 %	7 %	9 %



Les principales opérations engagées en 2022 (hors FACVAT) ont été :

- Aménagements intérieurs en lien avec le NRP à Berthelot au SIP 11K€ et au SIE 23K€
- Eclairage Led et parking à Berthelot - 21 K€
- Eclairage Led, rénovation des stores et du sol au RDC sur Issoire - 59K€
- Rénovation de l'accueil, cage d'escalier, 1er étage et stores bannes extérieurs à la Parlette - 118 K€
- Rénovation de sols et peinture à la DDFIP - 18K€
- Rénovation de la terrasse extérieure, stores SLR et passage en Led des circulations à Riom - 72K€
- Remplacement des 2 ascenseurs à Berthelot (un ascenseur financé par le BOP 723 avec une réalisation en 2023) - 76K€



Focus FACVAT :

- Pose Stores, marquise/pergola Berthelot : 36 000 €
- Terrasse Bois Ambert : 10 000 €
- Mobilier et création ou rénovation espaces de convivialité :
 - SIE Riom 8 600 €
 - Antenne SIE Thiers 9 000 €
 - Issoire SGC et SIP : 16 000 €
 - Berthelot : 2 500 €

Budget 2023 :

→ en AE : 2 514 469 € et en CP : 2 584 321 € soit une baisse de 5,24 % par rapport à la DGF initiale de 2022.

Il faut noter la très forte hausse du prix de l'affranchissement sur 2023. Les FDD sont revenus au même niveau que ceux avant covid. En 2023 changement de l'ascenseur de la Parlette.



Questions diverses

Les représentants FO souhaitent avoir des précisions quant à l'avenir des SIP, suite aux GT nationaux.

Le Président semble persuadé que les missions restantes des SIP ne seront pas remises en cause. Il n'y a donc pas de crainte pour l'avenir car ces missions sont importantes.

Par contre, il faudra que la façon de travailler évolue tout comme les applicatifs. C'est un sujet pérenne, faire un meilleur contrôle mais comment faire mieux ? (contrôles de régularisation du système déclaratif des particuliers mais aussi pour le CSP professionnel).

Les réflexions sur l'avenir des SIP portent sur plusieurs axes :

→ Les accueils : équipes dédiées ou agents issus de la Fiscalité Particulière ?

→ Qualité de la Relation Public : La DGFIP est plutôt bien placée mais ne doit pas s'en contenter et doit continuer de travailler dessus. Les publics fragiles (selon âge, milieu etc) doivent être mieux accompagnés.

→ la disparition de la TH sur l'habitation principale et de la redevance audio-visuelle est actée mais il reste les TH sur les résidences secondaires, les logements vacants, les mises à jour des bases etc.

Le télétravail est maintenant là et il va falloir revoir les modes d'organisation des services.

De même, des nouveaux chantiers s'ouvrent tels que les accueils, le changement climatique, l'implantation des services ... Ils ne concernent pas que la DGFIP. Dans toutes les administrations, la question bâtiminaire va se poser dans les années à venir et devra tenir compte :

1→ des Missions

2→ de la Surface d'implantation

3→ des Conditions de Vie au Travail

Ces efforts et devront porter sur les bureaux mais aussi sur les espaces de détente etc.

Pour exemple, le projet Gutenberg en Alsace a conduit à une nouvelle organisation et une remise en question des habitudes de travail des agents mais aussi les cadres.

La DDFIP63 avait postulé pour le programme de sobriété énergétique dit résilience 2 dont l'objectif est de réduire la consommation d'énergie et d'accélérer la sortie des énergies fossiles des bâtiments de l'État par notamment la création d'espaces de coworking. Le projet n'a pas été retenu mais la direction souhaite le réaliser sur ses fonds propres.

Le Wifi va être installé à Thiers, Riom dans les mois qui viennent puis les autres sites seront équipés.

Des travaux de rafraîchissement et de désencombrement devraient être effectués au service de la comptabilité.

**N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!
N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!**

Les élus en CSAL :

Titulaires → Christine PEREIRA – Jean-Marc LE FAY

Suppléants → Patrick ALLAIS – Cécile SORIANO

FO-DDFIP63 :

ESI La Parlette - 17 Rue de la Parlette - 63000 Clermont-Ferrand